

Municipalité de Lac-Sainte-Marie MRC Vallée-de-la-Gatineau Province de Québec 106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97 Lac-Sainte-Marie (Québec) JOX 1Z0 Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691 dga@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session extraordinaire du 28 mars 2023, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 2023-02-003 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Que le certificat de conformité a été adopté par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le 18 avril 2023 selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C. A-19.1)

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

Donné à Lac Sainte-Marie le 28 avril 2023.

Céline Gauthier

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public concernant le règlement numéro 2023-02-003 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 29 mars 2023 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28e jour d' avril 2023.

Céline Gauthier

Directrice générale adjointe